

Règles générales





Se présenter à l'accueil







Respecter le plan de circulation







Respecter les limites de vitesse





Rester attentif



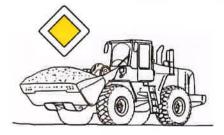














Les E.P.I. :













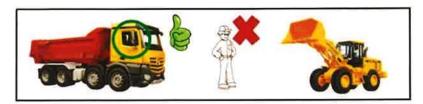








À l'exception des opérations d'ouverture et de fermeture des portes de la benne ou de nettoyage des bennes sur des zones aménagées et dédiées, il est formellement INTERDIT de descendre de votre véhicule.



Privilégiez les livraisons par des véhicules ayant des ouvertures de benne automatique.



IMPORTANT

Si les granulats ne peuvent pas être déchargés en toute sécurité, le camion devra quitter le site et retourner sur le site de départ, en passant sur la bascule (avant de rejoindre la zone dédiée pour le nettoyage des bennes) pour éviter toute surcharge.





Lignes électriques : respecter les distances de sécurité minimum : 5 mètres.



Pour les lignes inférieures à 50 000 Volts sur les sites CEMEX, la distance de sécurité peut être abaissée à 3 mètres sur décision du responsable de site. Renseignez-vous sur le site.

En trémie, il est INTERDIT de monter sur les butoirs ou de heurter ses supports.

Il est formellement INTERDIT de marcher sur la trémie (notamment pour ouvrir les portes...)



Il est INTERDIT de circuler dans les zones d'exclusion des véhicules/engins.

Il est également INTERDIT de monter dans les bennes. Prévenez le personnel CEMEX pour définir des mesures à mettre en œuvre.









Avant le démarrage

- ✓ Je veille au bon état du véhicule/engin et à conserver mon poste de conduite en bon état d'ordre et de propreté (FSS_00_N_V1).
- ✓ Je fais le tour du véhicule/engin en respectant la checklist de contrôle quotidien
- ✓ Avant de monter, je vérifie que personne ne se trouve à proximité ou sous le véhicule/engin.
- ✓ Lors de la montée et de la descente, j'utilise les poignées et les marchepieds en ayant toujours trois points d'appui.
- √ J'enlève mes cales

Mise en route

- ✓ Avant de mettre le moteur en marche, je m'installe sur le siège.
- ✓ J'ajuste, si nécessaire, les réglages de mon siège.
- ✓ J'attache ma ceinture de sécurité.
- ✓ Je vérifie que la commande d'accélérateur se déplace librement.
- ✓ Je m'assure que les commandes sont au point mort pour éviter les mouvements intempestifs lors de la mise en route du moteur.
- ✓ Je mets le moteur en marche.
- ✓ Je vérifie que les indications données par les appareils de contrôle sont normales.

Je signale toute défectuosité de mon véhicule/engin à mon responsable.

Mise à l'arrêt

- ✓ Je me gare hors des zones de travail en veillant à ne pas gêner les autres véhicules/engins et en favorisant les aires étanches.
- ✓ Je me stationne en marche arrière.
- ✓ Je ne descends de mon véhicule/engin qu'une fois l'équipement posé à plat au sol, le moteur arrêté, le frein de parking.
- ✓ J'enlève la clé de contact avant de descendre.
- ✓ Je descends de mon véhicule/engin à l'aide des poignées et des marchepieds en ayant toujours trois points d'appui.
- ✓ Une fois au sol je cale mon véhicule/engin
- ✓ Je n'utilise pas le dispositif d'arrêt d'urgence pour arrêter le moteur dans les conditions normales.

Tél. 05 45 83 24

V1 - 09/09/2019

CSS 00 N V1



Avant le démarrage

- ✓ Je Veille au bon état du véhicule/engin et à conserver mon poste de conduite en bon état d'ordre et de propreté (FSS 00 N V1).
- ✓ Je fais le tour du véhicule/engin en respectant la checklist de contrôle quotidien.
- ✓ Avant de monter, je vérifie que personne ne se trouve à proximité ou sous le véhicule/engin.
- ✓ Lors de la montée et de la descente, j'utilise les poignées et les marchepieds en ayant toujours trois points d'appui.
- √ J'enlève mes cales

Mise en route

- ✓ Avant de mettre le moteur en marche, je m'installe sur le siège.
- √ J'ajuste, si nécessaire, les réglages de mon siège.
- ✓ J'attache ma ceinture de sécurité.
- ✓ Je vérifie que la commande d'accélérateur se déplace librement.
- ✓ Je m'assure que les commandes sont au point mort pour éviter les mouvements intempestifs lors de la mise en route du moteur.
- ✓ Je mets le moteur en marche.
- ✓ Je vérifie que les indications données par les appareils de contrôle sont normales.

Je signale toute défectuosité de mon véhicule/engin à mon responsable.

Mise à l'arrêt

- ✓ Je me gare hors des zones de travail en veillant à ne pas gêner les autres véhicules/engins et en favorisant les aires étanches.
- ✓ Je me stationne en marche arrière.
- ✓ Je ne descends de mon véhicule/engin qu'une fois l'équipement posé à plat au sol, le moteur arrêté, le frein de parking.
- √ J'enlève la clé de contact avant de descendre.
- ✓ Je descends de mon véhicule/engin à l'aide des poignées et des marchepieds en ayant toujours trois points d'appui.
- ✓ Une fois au sol je cale mon véhicule/engin
- ✓ Je n'utilise pas le dispositif d'arrêt d'urgence pour arrêter le moteur dans les conditions normales.

TRANSCO

Sarl au capital de 277 500 €

CHAMPLANC

CHERVES-RICHEMP

Tel: 05 45 43 24 11 - Fax 05 45 8

CSS_00_N_V1

V1 - 09/09/2019



Chargeuse

Règles de chargement

Chargement d'un dumper ou d'un camion :

- Faire placer le dumper à 45° par rapport au front de taille
- Klaxonner pour le stopper et pour l'avertir de la fin du chargement
- Ne vous garez jamais derrière un autre engin en cours de chargement (distance minimum 50m).
- C'est à vous de donner les directives pour le positionnement des camions
- Placez le véhicule à charger dos au front
- Abordez le véhicule à charger à faible allure
- Si vous voyez le conducteur sortir de sa cabine, arrêtez le chargement.
- Vous ne devez pas passer au-dessus de la cabine avec le godet.
- Répartissez la charge de façon à éviter les chutes de matériaux lors du roulage.
- Chargez chaque fois que possible, côté cabine pour avoir le chauffeur en visuel
- Répartissez la charge de façon à éviter les chutes de matériaux lors du roulage.

Déverser un tir sur un front inférieur

Risques et moyens de prévention

Chute de matériaux

- Assurez-vous que les fronts supérieurs sont purgés avant de déverser. S'ils ne le sont pas, prévenez le responsable.
- Si vous voyez un véhicule ou une personne s'approcher de la zone de déversage, interrompez votre travail
- Un merlon est constitué au bas de la zone de déversement pour empêcher la matière d'aller sur la voie de circulation. Cette opération est effectuée avant le déversement.
- Travaillez perpendiculairement au front de taille.
- Pousser les matériaux en conservant un merlon.







Chute d'un front de taille

Maintenez en état un merlon en haut du front

- ✓ Travaillez sur une banquette plane
- ✓ Inspectez le bord du front avant de rouler sur celui-ci
- ✓ A la fin de l'opération de déversement, reconstituez un merlon de protection en arrière de la zone de déversement. Ainsi le soutirage par le bas est possible tout en maintenant la zone de déversement en sécurité.



Mise en stock de produits

Risques et moyens de prévention

Chute / renversement

- Veiller à maintenir les merlons de part et d'autre de la rampe, et autour de la plate-forme
- Etablir des rampes d'accès dont la pente sera aussi faible que possible
- En cas de manœuvres au sommet, réaliser une zone aussi plane que possible
- Pousser perpendiculairement à la zone de verse
- Lors du poussage de matériaux, la chargeuse maintient le merlon de sécurité.
- A la fin de chaque poste, l'accès à la zone de bennage est fermé
- Ne sous-caver en aucun cas
- Être très attentif aux possibilités d'éboulement ou de chutes de pierres.
- Conservez l'aire de chargement propre
- Lors de la reprise sous stock, si un sous cavage apparaît : il faut avertir le responsable pour procéder à un écrêtage. Et sécuriser la zone par un merlon pour empêcher la chute de matière sur des personnes ou des véhicules et engins.



VI - 00/09/2003 D CHERVES-RICHEMONT

Tél. 05 45 83 24 11 - Fax 05 45 83 11 70

CSS_00_N_V1

P.1



Cales de roue

Les cales de roue doivent être utilisées pour empêcher les véhicules/engins de se déplacer lorsque ces derniers sont stationnés et laissés sans surveillance.

Les exceptions existantes sont les suivantes :

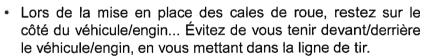
- · lors du positionnement du véhicule/engin sur un pont-bascule,
- · lors du ravitaillement en carburant du véhicule/engin,
- · les véhicules légers ne sont pas concernés,
- Pour les pompes lors du stationnements, lorsqu'au moins un patin est déplié.





Mise en place des cales de roue :

- Assurez-vous que vos pneus sont gonflés à la bonne pression.
- Utilisez le bon type de cales de roue, en tenant compte du véhicule/engin, du pneu, du type de roue et les conditions dans lesquelles elles sont utilisées; N'utilisez jamais de cales endommagées.
- Dans la mesure du possible, garez-vous sur un terrain plat. Le cas échéant, je pose l'équipement à plat au sol (godet),
- Serrez le frein de stationnement, retirez la clé de contact et verrouillez les portes (sauf lors du chargement des camionsmalaxeurs ou du déchargement des camions-citernes).



- S'assurer que les cales sont bien positionnées contre les pneus.
- Toujours caler au centre de la roue . Ne jamais caler la roue de façon décentrée ou inclinée.
- De préférence, les cales de roue doivent être positionnées à l'arrière du véhicule/engin. Lorsque le véhicule/engin est garé dans une pente, les cales doivent être placées sur des roues opposées, dans le sens inverse de la pente.

Ne jamais essayer d'arrêter un véhicule qui s'est emballé.







CSS_00_N_V1

V1 – 09/09/2019

Sarl au capital de 277 500 €

(CHAMPLANC

16370 CHERVES - RICHEMONT

Sirret 312 974 751 00017 - APE 4941 E

161 05 45 83 24 11 Fax 05 45 83 11 70



Le bennage

Le bennage :

Zone exclusive de bennage (15 mètres de chaque côté du camion) : interdiction aux piétons, véhicules et engins pendant la manœuvre de bennage.

DÉCHARGEMENT/ZONES D'EXCLUSION





Attention aux zones de dangers :

- À l'arrière du camion , notamment à l'ouverture des portes.
- Devant la cabine .



N'oubliez pas:

Lors du bennage, vous DEVEZ rester dans la cabine avec la ceinture de sécurité attachée!



ATTENTION
Risque de renversement

Assurez-vous que votre benne monte droit!



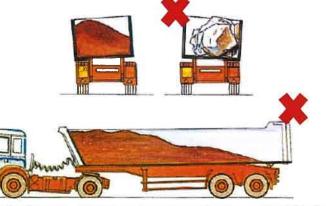


Bennage interdit en cas de vent violent!



Lors du chargement, repartir la charge uniformément dans la benne.

Attention au PTAC (Poids Total Autorisé en Charge) de votre véhicule.

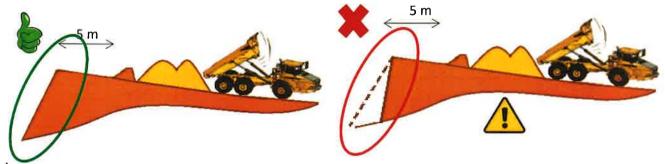




Le bennage sur plate-forme :

Il existe deux types de zones de bennage :

- 1. Une zone qui avance en permanence (remblais, réaménagement...) : le talus se crée naturellement à l'avancement.
- 2. Une zone de stocks qui sont alimentés et repris continuellement (stocks clients, stocks toutvenant...): les talus sont en mouvement et doivent être entretenus.



À chaque phase de bennage en hauteur une analyse de l'état de la mise en sécurité et de la stabilité de la plate-forme doit être faite :

- Continuité et formes des merlons.
- Stabilité des pentes du stock (pente insuffisante, stabilité des matériaux notamment en période pluvieuse),
- Distance entre le merlon et le talus du stock

Attention!

Toute situation présentant un risque inhabituel sur la zone de stockage doit être signalée au responsable du site.



- Avoir une pente inférieure à 15%, et signalée à partir de 10%.
- Avoir une légère contrepente qui permettra de diriger l'engin vers l'intérieur, en cas de défaillance du freinage.
- Disposer d'un merlon de sécurité continu et de hauteur réglementaire (1m de haut minimum) permettant d'arrêter l'engin, sur tout le pourtour de la plateforme.
- Avoir une rampe d'accès sécurisée au fur et à mesure de la remontée du stock par un merlon de sécurité.

Le bennage direct en vide de fouille est INTERDIT.

Il est interdit de benner en bordure de plate-forme élevée sans merlon de sécurité



Le bennage de pulvérulent :

Positionnez-vous à l'emplacement prévue à cet effet.

Mettez vos cales de roue,

Mettez en place le câble anti-fouet avant la livraison : une extrémité reste sur la colonne, l'autre extrémité descend sur votre tuyau.

Respectez la consigne affichée sur site

En plus de vos E.P.I., portez vos protections auditives et vos lunettes étanches durant toute la phase de dépotage.

Restez proche de votre véhicule afin de surveiller l'opération de dépotage







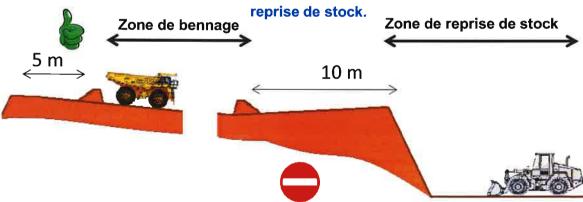




En cas de reprise de stock:

Dans le cas où le stock est dans le même temps rechargé par le haut et déstocké au chargeur par le bas, il est INDISPENSABLE de séparer physiquement les deux activités.

La distance du merlon de sécurité au talus est alors étendue à au moins 10 METRES pour empêcher toute circulation d'engin en surplomb des opérations de



Il est interdit d'effectuer des bennages en surplomb direct d'une zone de reprise de stock.

L'entretien du stock nécessite :

- ✓ La reprise au chargeur sans sous-cavage, pour le chargement des camions
- ✓ L'écrêtage à la pelle mécanique du haut de stock, quand la pente de celui-ci présente un risque d'effondrement.

Avant de benner sur le haut du stock dans une ancienne zone de reprise :

- ✓ Commencer par benner en bas du stock
- ✓ Relever au maximum les matériaux au chargeur pour reformer la pente
- ✓ Compléter, si besoin par un écrêtage à la pelle mécanique

Vous pourrez ensuite benner en haut de la plate-forme.



Phase 1

Phase 2

CONSIGNE

Après le bennage :



Il est interdit de laisser la benne levée.

Le poussage :

- Conserver toujours une distance de sécurité (minimum 2 mètres) entre son engin et le bord du stock
- Réaliser une pente du stock dans le sens inverse au bennage, pour conserver la contrepente

 Placer son engin perpendiculaire et à bonne distance du bord de la plate-forme

5 m

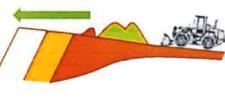
Principe d'avancement de la plate-forme :

Phase 1 : le bennage se fait à une distance minimale de 5 mètres, les tas les uns à côté des autres.

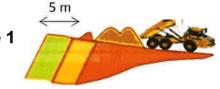
Phase 2 : Poussage: le chargeur ou le bull pousse les matériaux et positionne un nouveau merlon à 5 mètres du bord du talus.

En cas de problème ou de panne, abaissez si possible la benne, arrêtez votre véhicule/engin, mettez le frein de parking et signalez-vous au personnel du site en allumant vos feux de détresse et en klaxonnant.

Phase 2







CSS_00_N_V1

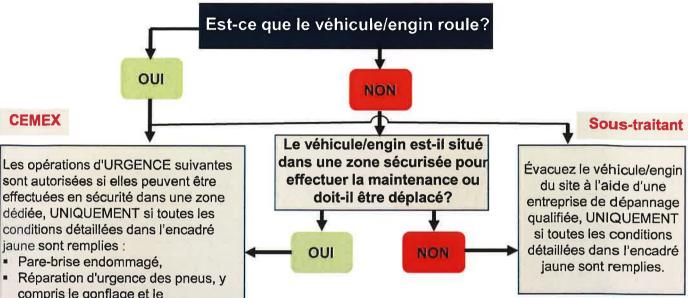
TRANSCO
- 1631/0 CHERVES-BICHEMONT
1631/0 CHER

P.1

Phase 1



Que faire en cas de panne/opération de maintenance?



- Réparation d'urgence des pneus, y compris le gonflage et le remplacement des jantes si le véhicule/engin se trouve dans une zone sécurisée.
- Défauts électriques/mécaniques graves qui empêchent le véhicule d'être évacué du site en toute sécurité
- Flexibles hydrauliques défectueux;
 seulement si le véhicule ne peut pas être évacué du site en toute sécurité.
- Autres défaillances (par ex si le véhicule ne peut pas être évacué du site en toute sécurité).
- Seules les entreprises de dépannage qualifiées sont autorisées à dépanner les véhicules.

LES CONDITIONS:

- La consigne de consignation des véhicules/engins doit être appliquée.
- L'évaluation des risques doit être effectuée avant de commencer les travaux afin de déterminer si l'opération peut être effectuée en toute sécurité sur le véhicule/engin.
- Il doit y avoir un permis de travail signé par le responsable du site.
- Toutes les opérations doivent être autorisées par le responsable du site.
- Les opérations doivent être effectuées par un soustraitant qualifié (ce dernier peut être le conducteur s'il est formé). Tous les sous-traitants doivent se conformer aux exigences CEMEX en matière des EPI.
- Tous les sous-traitants doivent disposer d'une assurance responsabilité civile et individuelle.
- Le cas échéant, le sous-traitant doit être préqualifié par CELEVER.



Si vous décelez une anomalie grave, Prévenez immédiatement votre responsable

Si votre véhicule/engin s'arrête à case d'une panne mécanique ou panne de carburant, veuillez:

- 1. Arrêter l'engin immédiatement,
- 2. Poser les équipements à plat au sol, arrêter le moteur,
- 3. Mettre le frein de stationnement,
- 4. Caler l'engin correctement,
- 5. Prévenir le responsable par radio ou portable,
- 6. Signaliser l'engin (allumer les phares...) car il peut constituer un obstacle pour les autres.



7. Rester dans l'engin ou à proximité (en dehors de la voie de circulation) en attendant l'arrivée du responsable, ne pas circuler à pied sur les voies de circulation

Rappel!

Le port des vêtements haute visibilité obligatoire

8. En cas de fuite d'huile, de gasoil ou de liquide de refroidissement, nettoyez avec les matériels prévus à cet effet (couvertures absorbantes, granulés absorbants...).

En cas de danger imminent, déplacer l'engin sur une zone sécurisée

TRANSCO

CSS_00_N_V1

V1 - 09/09/2019

CHERVES-RICHEMONT

2



Opérations de maintenance véhicule/engin

CEMEX

Les opérations de maintenance suivantes sont autorisées à condition de respecter le standard relatif à la consignation des véhicules/engins:

- Graissage des véhicules/engins ;
- Remplacement des ampoules
- Effectuer les vérifications quotidiennes avant le départ
- Diagnostic à l'aide d'un ordinateur
- Burinage à l'intérieure de la cuve des pumis et pompes uniquement (sous-traiter cette opération si cela est possible).
- Réparation des équipements de sécurité obligatoires(ex: caméras, klaxon de recul...)

Note: Lorsque les opérations de maintenance sont effectuées par des sous-traitants, un permis de travail sera exigé avant de commencer toute opération.

Sous-traitants

INTERDIT

NB: Ne concerne pas les soustraitants permanents (hors transport)

CSS_00_N_V1

V1 - 09/09/2019

TRANSCO

Sarlay papital de 277 500 €

CHAMPLANG

163 12 97 4751 00017 - APE 4941 B

Tél. 05 45 83 24 11 - Fax 05 45 83 11 70

PROTOCOLE DE SÉCURITÉ POUR LES OPÉRATIONS DE CHARGEMENT / DÉCHARGEMENT



FORMULAIRE

Opération ponctuelle :		Opération régulière :	X	
Chargement :		Déchargement :		
Raison sociale : CEMEX MATERIAUX AQUITAIN Adresse 3 Rue Paul Langevin Enora Parc 3360 Tél : 06 58 89 87 71 06 21 25 69 69 06 49 87 Fax :	0 PESSAC	Fourni Raison sociale : Adresse Tél : Fax :	isseur / Transporteur / Clie	ent
En annexe :				
Liste des sites et coordonnées : oui Consigne ETM : oui Consigne ETM :	non 🖂 Plar non 🗌 Si C	n de circulation : les documents : OUI lesquels : Autres Consignécessaire, joindre les consignécessaire,]] ation).
Caractéristiques du véhicule/engin ;				
VL ou camionnette	Camion plateau Autres (à préciser)	ne (amovible ou non)	3	·····
Pulvérulents Granulats Béton Prêt à l'Emploi Combustibles Engin Équipement de		a marchandise : Adjuvants	Béton de retour Explosifs	
Conditionnement de la marchandise : Vrac				
A 200	(Act 1070	(1 - Feet/Cer/(1965)	-to-sh	
Aménagement et équipement des véhicules/engins et accessoires : Grue auxiliaire Hayon élévateur Accessoires de levage Engin de levage Autres (à préciser) Le transporteur s'engage à ce que les équipements et accessoires utilisés soient adaptés, conformes, vérifiés, en bon état, et à ce que le chauffeur soit autorisé et formé à leur utilisation.				
Consigne en cas d'urgence :				
En cas d'accident matériel, humain ou environnemental : Avertir le personnel CEMEX qui organisera les secours. Si besoin, le personnel CEMEX a à sa disposition une trousse de secours, des extincteurs, un défibrillateur (le cas échéant), et un kit anti-pollution. Tout chauffeur intervenant sur nos sites doit être doté d'un moyen d'appel des secours.				
Pompiers : 18 ou 112 SAMU : 15 ou 112				
		s particulières		
 Chargement/déchargement Le port de la ceinture de sécurité est oblig 			Déchargement Pulvérulen	ts tions oculaires (lunettes
 Rester dans la cabine pendant toute la durée du chargement/déchargement. En cas de difficulté d'application de cette consigne, informer le personnel CEMEX. Privilégiez les bennes automatiques. Respectez un angle ouvert par rapport au tas pour un chargement au chargeur. Demandez la consignation de la dragueline avant tout déchargement dans la zone d'évolution de celle-ci. Les déplacements sur la grille de la trémie sont formellement interdits. Il est interdit de rouler avec la benne levée. 		 étanches adaptées aux produits), des gants adaptés et des vêtements couvrants. Mettez en place le câble anti-fouet avant la livraison : une extrémité reste sur la colonne, l'autre extrémité descend sur votre tuyau. Les flexibles de dépotage doivent être en bon état. Respectez la pression maximale de vidange indiquée (1,5 Bar Max). Restez proche de votre véhicule afin de surveiller l'opération de dépotage. En cas d'alarme, arrêtez le dépotage, fermez votre vanne, prévenez le personnel CEMEX. Ne vidangez pas l'air de votre citerne dans le silo. Ne maintenez pas le flexible avec votre pied lors de l'opération. 		
Chargement de Béton ou d'	☐ Chargement/décharg	Chargement/déchargement Adjuvants – Déchargement Combustibles		
 Portez obligatoirement des vêtements couvrants, des bottes et des gants étanches pour manipuler le béton. Respectez la charge maximale autorisée. Attendez le signal de fin de chargement avant le départ. Rangez le matériel après utilisation (tuyaux). Fiche de Données Sécurité disponible sur demande. Clients sous-centrale: restez dans votre cabine pendant le 		 Pour le dépotage, utilisez des flexibles en bon état. Assurez-vous que vous êtes sur une aire étanche. Portez des gants adaptés et des lunettes étanches de sécurité. Mise à la terre obligatoire pour le carburant/combustible. Raccordez-vous aux endroits indiqués par le personnel CEMEX : interdiction de vidanger directement par le trou d'homme au-dessus des cuves d'adjuvants. Ne fumez pas. 		
chargement.		 N'utilisez pas votre tél 	éphone portable.	

FSS 02 N V4 V4-30/10/2019 1/2

PROTOCOLE DE SÉCURITÉ POUR LES OPÉRATIONS **DE CHARGEMENT / DÉCHARGEMENT**



FORMULAIRE

Consignes générales de sécurité et d'environnement

Il est obligatoire:

- De vous présenter à l'accueil dès votre arrivée (indiqué sur le plan de circulation à l'entrée du site).
- De couper votre moteur, retirer les clefs et mettre votre frein de parking durant le stationnement
- D'avoir à disposition des cales de roues et de les utiliser lorsque vous quittez votre véhicule/engin
- De porter un casque (norme EN 397), des protections oculaires (norme EN 166), une tenue Haute Visibilité haut et bas avec manches longues (norme EN 471), des chaussures de sécurité montantes à lacets (norme EN 345), des gants (EN 388) et d'avoir à disposition des protections auditives (norme EN 352) pour tout déplacement sur le site.
- De porter des PICB sous le poste de chargement.
- De porter des lunettes étanches pour tout usage de produit chimique liquide
- De porter des gants adaptés pour les opérations de manutention (ouverture des portes des bennes, mise en place du câble anti-fouet...).
- De veiller au bon fonctionnement des organes de sécurité de votre véhicule (bip de recul, feu de recul...).
- De manœuvrer avec une visibilité totale (surtout en marche arrière) et de se faire guider si nécessaire.
- De respecter la limitation de vitesse et le Code de la Route (notamment le port de la ceinture de sécurité).
- De respecter le plan de circulation situé à l'entrée du site et les zones de stationnement.
- De circuler la benne baissée et les équipements (grue, patins, flèche, portes...) repliés.
- De laisser la priorité aux piétons puis aux engins de chantier.
- Pour les piétons, d'utiliser les voies d'accès piétonnes existantes et de veiller à être vu par les engins.
- D'emprunter les escaliers calmement et de tenir la rampe.
- Respecter la zone d'exclusion lors du déchargement (15 mètres de chaque côté du camion zone interdite aux piétons, véhicules et engins).
- D'allumer vos feux de croisement et gyrophare.
- De respecter la gestion des déchets mise en place sur le site.
- De signaler tout chargement particulièrement poussièreux, il bénéficiera d'un traitement spécifique (aspersion d'eau).
- De se diriger vers une zone spécifique pour un déchargement manuel.

Il est interdit

- De porter une casquette coquée et/ou un short/bermuda.
- D'intervenir à proximité d'une ligne électrique à moins de 5 mètres.
- D'utiliser le matériel CEMEX sans autorisation.
- De se déplacer dans des lieux qui n'ont pas de rapport direct avec la mission
- De fumer dans les locaux et dans les zones (gravats légers + GNR).
- De téléphoner en conduisant, en particulier durant les manœuvres.
- De rentrer ou de sortir d'un site en surcharge.
- Sur chantier : de manipuler les bennes de chantier et de recharger le camion-malaxeur avec le surplus de béton contenu dans la benne de grue par le manche de vidange.
- De pénétrer sur les sites sous l'emprise des drogues ou de l'alcool ainsi que de les introduire ou de les consommer sur site.
- De réaliser l'entretien de votre véhicule sur le site (sauf éléments de sécurité. après accord du responsable CEMEX).
- De faire marche arrière sur la bascule (carrière).
- À toute autre personne que le chauffeur de descendre du véhicule.
- De monter sur les murs et murets.
- De manœuvrer avec la porte ouverte.
 - D'accéder au bord du quai, ainsi qu'aux bateaux et aux barges.
- De s'approcher à moins de 2 mètres du bord de l'eau et des fosses.

Autres informations sur les marchandises ou les conditions de livraison

CEMEX pourra refuser le chargement/déchargement ou arrêter l'opération en cas de non-respect des prescriptions relatives à la prévention des risques.

Lieu de livraison ou prise en charge

Raison sociale: CEMEX MATERIAUX.... Représentée par :Matthieu VAUTRIN.....

Fonction : Directeur Supply Chain.....

Date: 09 mai 2023

Cachet et Signature

Le foumisseur/transporteur/client s'engage à :

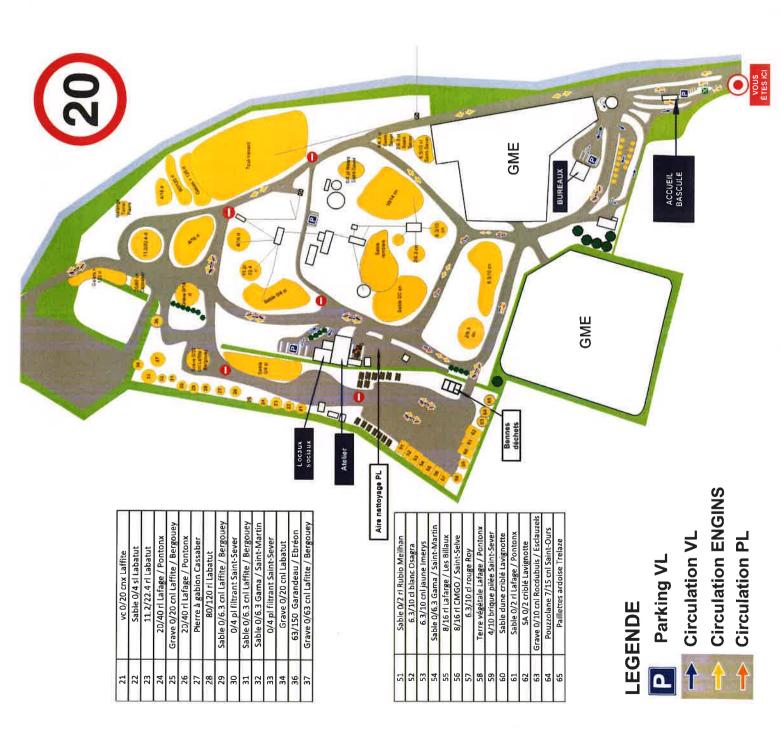
- Fournir à son personnel l'équipement nécessaire pour réaliser les opérations en respectant les consignes de sécurité.
- Communiquer ce protocole de sécurité à l'ensemble de ses salariés et sous-traitants susceptibles d'intervenir sur les sites CEMEX

Fournisseur/Transporteur/Client

Raison sociale: Transco Grand Gerandry
Représentée par : P. Tayun y ... T Représentée par : R. Fonction : R. Fonction

10370 CHERVES RIGHEMONT liret 312 974 751 000 77 APE 4941 B Tel. 05 45 83 24 11 - Fax 05 45 83 11

2 /2



TRANSCO

Sarl au capital de 277 500 €

CHAMPIANG

16370 CHERVES RICHEMONT

Siret 312 974 751 00017 - APE 4941 B

Tél. 05 45 83 24 11 - Fax 05 45 83 11 70



Nettoyage des bennes

Nettoyage des bennes

Il arrive que la charge adhère aux parois de la benne à cause de la pluie ou du gel. Il est **FORTEMENT** conseillé de ne pas faire de chargements en débord la veille au soir si les températures nocturnes sont négatives; le temps de stockage dans la benne doit être limité.



Un bâchage de la benne peut être nécessaire.

Attention au colmatage de matériaux

En cas de température négative, CEMEX pourra mettre en place des restrictions de livraison ou des fermetures d'UP.

Si des matériaux restent collés dans la benne, il est INTERDIT d'essayer de les décoller en effectuant des manœuvres brutales de votre véhicule et/ou de votre benne.

Evaluez la situation avec le responsable du site pour trouver une solution.

Ne vous mettez pas en danger!

Il est INTERDIT de réaliser l'entretien de votre véhicule/engin sur le site (sauf éléments de sécurité, après accord du responsable CEMEX).



Avant le nettoyage

- Prévenez le responsable CEMEX et procédez à une analyse des risques .
- Garez votre véhicule sur l'emplacement dédié à cet effet sur site
- Procédez à l'immobilisation du véhicule/engin : activez le frein parking, verrouillez la porte, immobilisez le avec vos cales, activez le coupe-batterie et condamnez le.











Si vous devez lever votre benne : assurez vous de votre zone exclusive !

Gardez votre benne à la position la plus basse !

Ne circulez jamais benne levée!

Sarl au capital de 277 500 € CHAMPLANC

16370 CHERVES-RICHEMONT Siret 312 974 751 00017 APE 4941 B 1. 05 45 83 24 1 1 4 Fax 05 45 83

CSS_00_N_V1

V1 - 09/09/2019





Nettoyage à l'eau

« À privilégier lorsque les conditions météorologiques sont favorables »

Pendant le nettoyage :

Utilisez le matériel à votre disposition et adapté pour le nettoyage de votre benne.



N'oubliez pas de nettoyer les pourtours des portes de votre benne!



Risque de glissade!



Risque de projection!

Le nettoyage à l'eau est INTERDIT en cas de gel! Lorsque les conditions météorologiques ne sont pas favorables, privilégiez le nettoyage à sec.





En plus de vos E.P.I habituels, portez des lunettes étanches durant toute la phase de nettoyage.

Nettoyage à sec

« A privilégier lorsque les conditions météorologiques sont défavorables »

Pendant le nettoyage :

- Aménagez un accès sécurisé pour monter dans votre benne!
- Mettez en place un escalier d'accès sécurisé!



Risque de chute!











CSS_00_N_V1

V1 - 09/09/2019

TRANSCO 2

Sarl au capital de 277 500 6

CHAMPANT

16370 CHERVES RICHEMONT

Siret 312 974 51 00017 APE 45 48

Tél. 05 45 83 24 11 - Fax 05 45 88 11 70



 Utilisez le matériel à votre disposition et adapté pour le nettoyage de votre benne. (Pelle, balai, raclette, balayette...)



Suivez un ordre logique pour procéder au nettoyage : commencer par la partie frontale du véhicule/engin et terminez vers les portes de la benne à l'arrière.



Risque de glissade!

• En cas de poussière importante, portez une protection des voies respiratoires.



Après le nettoyage :

- Prévenez le responsable CEMEX et procédez à une analyse des risques
- Rangez le matériel et nettoyez la zone de travail
- Procédez à la déconsignation du véhicule/engin : attention notamment lors du déblocage des portes basculantes!



Gardez votre benne dans la position la plus basse!



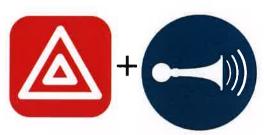
Remorquage

Validation du remorquage

Dès l'apparition d'un problème entrant dans le champ d'application de la consigne, le chauffeur du véhicule/engin en difficulté doit:



Rester dans sa cabine, ceinture attachée



Déclencher ses feux de détresse et klaxonner



Prévenir la bascule par radio ou téléphone en indiquant le lieu exact et la nature de l'incident

Le Préposé Bascule prévient le Chef de Carrière (ou son délégataire) qui valide la faisabilité et organise l'opération, le cas échéant.

Si les conditions de sécurité suivantes ne sont pas réunies, le Chef de Carrière (ou son délégataire) refuse le remorquage et fait appel à une société externe spécialisée (dépanneuses poids lourds, grue, etc..):

- Matériel inadapté, usé, insuffisant ou indisponible (élingue, engin, balisage, etc.),
- Zone dangereuse (proximité des fronts de taille, plan d'eau...),
- Moyen d'accroche inexistant, dégradé, inadapté,
- Véhicule/engin déséquilibré, en bascule, roue levée, espace insuffisant pour aligner l'engin de remorquage et le véhicule/engin, à dépanner.

Si les conditions de sécurité sont réunies, l'opération est validée

Conduite de l'opération

L'opération est impérativement dirigée par le personnel CEMEX.

Le conducteur du véhicule/engin à remorquer doit rester dans son véhicule/engin pendant toute la durée de l'opération excepté pour l'accrochage de son véhicule/engin.

Il ne descend que sur ordre du personnel CEMEX.





Le déroulement de l'opération

1. Préparation de l'opération

Avant de commencer l'opération, le représentant CEMEX doit :

- ✓ Contacter l'entreprise extérieure pour aboutir à un accord concernant l'opération de remorquage,
- ✓ Préparer le Permis de travail.
- ✓ S'assurer qu'il dispose des bons outils pour mener l'opération, qu'il existe un point d'ancrage et que l'élingue
 est bien conforme aux exigences (d'une charge de rupture minimale de 44t et d'une longueur minimale de 5
 mètres),
- Mettre en place un outil de communication entre les conducteurs des deux engins.

En cas d'absence de point d'ancrage, de désaccord avec l'entreprise extérieure ou en cas d'impossibilité de mettre en œuvre la présente consigne, contactez une entreprise extérieure spécialisée!

2. Mise à l'arrêt des engins et véhicules :

Le représentant CEMEX doit s'assurer que :

- ✓ La zone de l'opération est balisée,
- ✓ Tous les véhicules/engin sont à l'arrêt et que leur immobilité est totale,
- Que la distance entre les deux véhicules n'est pas inférieure à 3 mètres.
- Le véhicule/engin à tracter doit avoir le frein de parking enclenché et tous ses équipements repliés (benne...)

 (Dans l'impossibilité de baisser la benne, faire appel à un dépanneur, baliser la zone et s'écarter du véhicule/engin.)
- ✓ Engin tractant : le frein de parking est enclenché et que le godet est posé au sol
- ✓ Véhicule/engin : le frein de parking est enclenché et qu'il dispose d'un point d'ancrage.

3. Opération d'accrochage :

L'élingue de traction est identifiée par une plaque signalétique et **obligatoirement** fournie par le représentant CEMEX.



Interdiction

L'utilisation d'un câble métallique de traction, élingue de levage ou tout autre équipement de traction est INTERDITE, tout comme une élingue fournie par le chauffeur du véhicule/engin à tracter.

Obligation

Élingue Type sangle d'une charge de rupture minimale de 44t et d'une longueur minimale de 5 mètres,

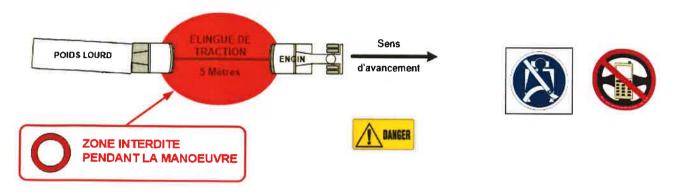


Le représentant CEMEX fait descendre le conducteur du véhicule/engin qui accroche ensuite l'élingue sur le point d'ancrage de son véhicule/engin. Le représentant CEMEX s'assure que le conducteur soit remonté dans sa cabine et qu'il ait sa ceinture de sécurité avant d'accrocher l'élingue à son engin.



4. Opération de remorquage :

- ✓ Avant le remorquage, le représentant CEMEX remonte dans son engin,
- ✓ Lors du remorquage, le représentant CEMEX coordonne le mouvement des véhicules/engins.



Aligner l'engin et le véhicule à tracter et avancer dans l'axe!

5. Opération de décrochage :

Lors du décrochage :

Serrez les freins de parking et si le véhicule/engin dispose d'un godet, ce dernier doit être posé à plat par terre,

V1 - 09/09/2019

- Les deux conducteurs quittent leur véhicule/engin,
- Installez les cales de roue,
- Le représentant CEMEX décroche les deux véhicules/engins.

CSS_00_N_V1

San au capitel de 277 500 6 CHAMPI ANC 16370 CHERVES-RC7 740 117 Siret 312 T6!, 05 45 83 4 1 1 2 5 83 11 7



PROTOGOLE DE SEGURITE CHARGEMENTS ET DECHARGEMENTS DE GABION

GABIONS

- ✓ Manutentionner à l'aide du système de levage intégré au gabion (élingues)
- ✓ Utiliser du matériel conforme et adapté pour le levage (charge maximale 4T)
- ✓ Utiliser élingues, crochets et palonnier agréés
- ✓Ne pas se trouver dans la zone d'évolution de l'engin et du gabion suspendu
- ✓ Lever les gabions verticalement par tous les points d'élingage pour éviter toute déformation de la structure. Si le gabion ne dispose pas d'élingues, fixer les crochets à la jonction entre le couvercle et les panneaux de façade (à 1/3 et 2/3 de la longueur sans prendre les diaphragmes)
- √ L'angle entre les câbles et la face supérieure du gabion doit être de 90°
- ✓ Ne pas trainer les gabions sur le sol
- ✓ Charger les gabions serrés entre eux (risque de renversement)
- ✓ Sangler les gabions lors du transport en utilisant les cornières de maintien sur les bords extérieurs

Le transporteur s'engage à ce que les engins de levage soient conformes, vérifiés et en bon état, et à ce que le personnel soit autorisé et formé à leur utilisation









TRANSCO

Sarl au capital de 277 500 € CHAMPLANC 16370 CHERVES-RICHEMONT Siret 312 974 751 00017 - APE 4941 B 05 45 83 24 11 - Fax 05 45 83 11 7

Tel. 05 45 83 24 11 - Fax 05 45 83 11 70



TRANSCO

Sarl au capital de 277 500 €

CHAMPLANC

CHERVES-RICHEMONT

Sir at 312 974 751 00017 - APE 4941 B

15 5 83 24 11 - Fax 05 45 83 11 70

LEGENDE

Parking VL / PL



Circulation VL



Circulation ENGINS Circulation PL





TRAMSCO

Sarl au capital de 277 500 €

M CHAMPLANC

O CHERVES-RICHEMON

1312 974 751 00017 - APE 4941 3

83 24 11 - Fax 05 45 83 17 7



Consignation

Quels engins et véhicules?

Cette consigne s'applique à tous les véhicules/engins présents sur nos unités de production, qu'ils soient propres à CEMEX ou intervenants pour une Entreprise Extérieure dans le cadre de travaux ou services pour CEMEX.

Exemples:



Domaines d'application

Cette consigne s'applique :

1. Lors d'une intervention de maintenance ou de réparation sur le véhicule/engin.



Rappel : Il est interdit d'intervenir sur un engin, un véhicule ou sur un de leurs équipements sans que le véhicule/engin ne soit consigné.

2. Lorsque le véhicule/engin est stationné et que le conducteur a quitté la cabine, même pour une courte période.

Par exemple : le conducteur quitte la cabine de son camion-malaxeur et attend pour sa prochaine livraison, le conducteur du chargeur descend de son engin pour procéder à un changement d'un rouleau sur un tapis de l'installation...

3. En fin de poste, lorsque l'on quitte véhicule/engin, parce que l'on a fini son travail ou une tâche particulière.

Par exemple : le conducteur de la chargeuse a fini sa journée de travail, un camion-malaxeur reste garé sur le site jusqu'au lendemain...

CSS_00_N_V1







Consignation du véhicule/engin pour intervention :

A quoi ça sert ?







C'est indispensable pour intervenir en sécurité sur un engin, un véhicule ou un de leurs équipements (grue auxiliaire, godet...) qui pourrait être remis en route par une tierce personne.

Qui peut consigner?

Toute personne qualifiée désignée par l'employeur : conducteur d'engins, chef d'équipe, pilote d'installation, mécanicien, responsable du site ...

Cette consigne est applicable pour toutes interventions sur les véhicules/engins effectuées par le personnel CEMEX et/ou les sous-traitants intervenant sur un site CEMEX.

Elle n'exclut pas la réalisation d'une analyse des risques formalisée par un permis de travail.

Document utile

Avant intervention : vous devez consulter la notice d'utilisation de l'engin ou du véhicule, indiquant la présence et le lieu du coupe-batterie, et les règles de calage.

Étape 1 : Préparation de l'intervention et mise en sécurité :

o Stationner l'engin sur une surface plane et sécurisée à l'écart des voies de circulation (ex : atelier, aire étanche ...)

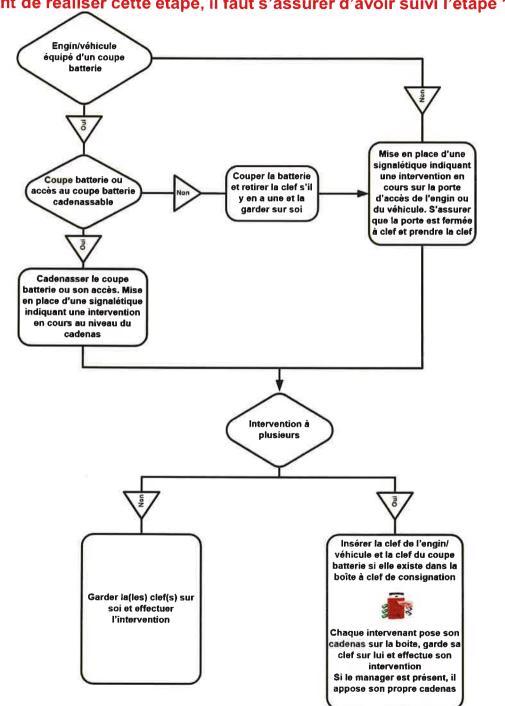
<u>Cas particulier</u>: En cas de panne et d'impossibilité de déplacer le véhicule, baliser la zone d'intervention (cônes de chantier par exemple...) et se tenir à l'écart du véhicule. Ne pas se ternir devant ou derrière le camion, zones possibles de déplacements intempestifs du véhicule.

- o Poser le godet à plat au sol pour les engins qui en sont munis (Attention, poser le godet au sol ne remplace pas un calage* de roues!)
- o Enclencher le frein de stationnement et mettre le moteur à l'arrêt
- o Retirer la clef du contact et verrouiller les portes. Dans le cas où le véhicule/engin doit être maintenu en fonctionnement (exemple : camion-malaxeur), un autre jeu de clé doit être utilisé pour procéder au verrouillage des portes.
- o Caler* les roues selon les recommandations du constructeur



Étape 2 : Consignation de l'engin ou du véhicule :

Avant de réaliser cette étape, il faut s'assurer d'avoir suivi l'étape 1





En cas de doute, demandez conseil à votre hiérarchie et prenez toujours le temps de réfléchir avant d'intervenir.





ATTENTION intervention en cours

Étape 3 : Fin d'intervention :

Chaque intervenant enlève son cadenas, mais seule la personne qui a effectué la consignation du véhicule/engin est autorisée à :

- enlever la signalétique « intervention en cours »,
- remettre en service le coupe-batterie,
- enlever les cales du véhicule/engin,
- déverrouiller les portes d'accès au véhicule/engin.



Avant de monter, je fais à nouveau le tour du véhicule/engin pour vérifier que personne ne se trouve à proximité ou sous le véhicule/engin.

Assurez-vous que le véhicule/engin peut être remis en route en toute sécurité.

Exemple de points de condamnation du coupe-batterie :

Exemple sur chargeur CAT 972M:

Porte d'accès coupe-batterie ouverte



Porte d'accès coupe-batterie fermée



Exemple sur chargeur Volvo L150E:



Condamnation du coupe-batterie

Cales de roues : exceptions

Il existe des exceptions dans la mise en place des cales de roue :

- · Lorsque le véhicule est stationné sur le pont-bascule,
- · Lors du ravitaillement en carburant du véhicule/engin,
- · Les véhicules légers ne sont pas concernés par cette exigence.



Mise en sécurité lorsque l'on quitte son engin/véhicule :

C'est indispensable pour garantir la parfaite immobilisation en sécurité de son véhicule/engin.

La mise en sécurité est obligatoire dès que l'on quitte son engin/véhicule, même pour une courte période, et que l'on ne se trouve plus en position de conduite exclusive.

- 1. Je me gare hors des zones de travail, hors des zones de circulation et hors des cheminements piétons en veillant à ne pas gêner les autres véhicules et en restant bien visible sur une surface plane et sécurisée.
- 2. Je me stationne en marche arrière.
- 3. Je pose l'équipement (godet ...) à plat au sol si j'en suis équipé.
- 4. Je ne descends de mon engin/véhicule qu'une fois le moteur arrêté (seule exception à cette règle : si, à des fins opérationnelles, le moteur doit rester en marche), le frein de parking serré.
- 5. J'enlève la clé de contact et je la garde sur moi.
- 6. Je descends face à l'engin/véhicule en respectant les 3 points d'appui.
- 7. Je ferme la porte de la cabine à clé.
- 8. Je procède au calage*, y compris sur un terrain qui semble plat.

Consignation de son engin/véhicule en fin de poste.

C'est indispensable pour garantir la parfaite immobilisation en sécurité de son véhicule ou de son engin.

La consignation est obligatoire en fin de journée de travail ou en fin de poste si la prise du second poste par un autre conducteur n'est pas immédiatement effective : Poste du matin et poste de l'après-midi avec la pause déjeuner par exemple.



- 1. Je me stationne en marche arrière à l'emplacement sécurisé prévu à cet effet.
- 2. Je pose l'équipement (godet ...) à plat au sol si j'en suis équipé.
- 3. Je ne descends de mon engin/véhicule qu'une fois le moteur arrêté, le frein de parking serré.
- 4. J'enlève la clé de contact.
- 5. Je descends face à l'engin/véhicule en respectant les 3 points d'appui.
- 6. Je ferme la porte de la cabine à clé.
- 7. Je procède au calage* des roues selon les recommandations du constructeur.
- 8. Je coupe la batterie à l'aide du coupe-batterie si mon engin ou véhicule en est équipé.
- 9. Je range les clés à l'emplacement prévu à cet effet.
- 10. J'informe mon supérieur de ma fin de poste.

Cette consigne s'applique également aux véhicules et aux engins de nos sous-traitants et transporteurs intervenant sur nos sites.

🏥 prendre connaissance du guide « cales des roues : achats et utilisations »



CSS_00_N_V1

V1 - 09/09/2019



PROTOCOLE DE SECURITE CHARGEMENTS ET DECHARGEMENTS DE BIG BAG

Recommandations d'utilisation du BIG BAG:

- Lire les indications sur l'étiquette du BB
- S'assurer qu'il est stable
- Le protéger de la pluie et du soleil et le stocker sur sol plat et sans aspérités
- Utiliser des outils de levage adaptés









- Ajuster l'écart entre les fourches et son inclinaison (vers le haut)









- Ne jamais utiliser de fourches ou crochets effilés
- Les sections portantes doivent être arrondies





- Ne jamais manœuvrer brusquement pendant leur transport
- Ne jamais se trouver dans la zone d'évolution de l'engin et du BB suspendu





- Libérer totalement la charge avant de dégager l'outil de levage
- Ne pas le trainer sur le sol et ne jamais réutiliser un BB à usage unique
- Ne jamais le réparer sans s'assurer d'être conformes aux normes de fabrication

Le transporteur s'engage à ce que les engins de levage soit autosisé de la leur vérifiés et en bon état, et à ce que le personnel soit autosisé de la leur utilisation



